

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2748

4 novembre 2013

### SOMMAIRE

APF Holding Company S.à r.l. ....	131861	European Media Holding S.à r.l. ....	131902
B&B Invest Lux 4 .....	131892	Hamcol S.à r.l. ....	131879
Beaugency Lux S.A. ....	131897	IEN Holding S.à r.l. ....	131902
Bee First Finance S.A. ....	131863	Info-Medical S.à r.l. ....	131902
Boston Mere Property Holdings S.A. ....	131867	Kangaroo Invest S.A. ....	131890
CBOS .....	131867	Mandragora Films 5 S.à r.l. ....	131868
CDG Paris S.à r.l. ....	131867	Partimmo S.A. ....	131868
CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l. ....	131867	Petit Bateau Luxembourg S.à r.l. ....	131868
CERALUX S.A., Privatvermögensverwal- tungsgesellschaft ("SPF") .....	131867	Planet Strategy Group .....	131868
CEREP Ashley S.à r.l. ....	131864	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl .....	131858
CEREP BH JV S.à r.l. ....	131863	Robelco International Real Estate Deve- lopments S.A. ....	131858
CEREP Broadwalk S.à r.l. ....	131863	Rollimmo.EU S.A. ....	131858
CEREP GAB S.à r.l. ....	131863	Silver II GP S.à r.l. ....	131858
CEREP Grosvenor S.à r.l. ....	131864	Société d'Exploitation du Centre Equestre International S.à r.l. ....	131868
Clervision Sàrl .....	131862	TE Holding S.à r.l. ....	131860
Cofidex S.A. ....	131866	Telesma SPF .....	131860
Composite S.A. ....	131866	Telettra International .....	131860
Continuous Improvement Job S.A. ....	131864	Tyson Americas Holding Sàrl .....	131904
Contrails International Sàrl .....	131866	UNA Management S.à r.l. ....	131859
Copenhagen City Property S.à r.l. ....	131866	United Brands Wine & Spirit S.A. ....	131859
Corallo S.A. ....	131864	Upifra S.A. ....	131862
Corallo S.A. ....	131865	USASF S.à r.l. ....	131861
Core Consulting International S.A. ....	131862	Vautz Immo S.à r.l. ....	131859
CSC Computer Sciences International S.à r.l. ....	131865	VDD Investissements S.A. ....	131861
De Longhi Household S.A. ....	131865	Versailles III Partners .....	131859
DHH S.à r.l. ....	131886	VIS Finance SA .....	131862
D.P. Consulting S.A. ....	131866	Vivier S.A. Holding .....	131860
Energy Investments Lux S.A. ....	131865	Wood Luxembourg Properties S.à r.l. ..	131858
Escalion S.à r.l. ....	131869	ZAFIR Group S.A. ....	131861

**Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 132.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133678/11.

(130162891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**RIRED S.A., Robelco International Real Estate Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 132.442.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133701/10.

(130162290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Rollimmo.EU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 115.737.

Le 20 septembre 2013, Monsieur Jean-Jacques SCHERER a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Helmsange, le 20/09/2013.

Référence de publication: 2013133702/10.

(130162282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Silver II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 173.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133715/10.

(130162342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Wood Luxembourg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 101.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*For WOOD LUXEMBOURG PROPERTIES S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013133823/13.

(130162827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Versailles III Partners, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 148.474.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> août 2013*

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2013:

\* Gilles Petit, né le 30 novembre 1980 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 23, rue Evrard Ketten, L-1856 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 Septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013133806/16.

(130162058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Vautz Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.  
R.C.S. Luxembourg B 171.138.

—  
Les statuts coordonnés au 21 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013133807/11.

(130162612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**United Brands Wine & Spirit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 123.013.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133801/10.

(130162672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**UNA Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 166.626.

—  
Il est porté à la connaissance de qui de droit qu'en date du 13 août 2013, Madame Aigul NURIYEVA, demeurant 37 Mount Kellett Road, Hong Kong, a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, comme suit:

- 100.000 parts sociales de classe A, 100.000 parts sociales de classe B, 100.000 parts sociales de classe C, 100.000 parts sociales de classe D, 100.000 parts sociales de classe E, 100.000 parts sociales de classe F, 100.000 parts sociales de classe G, 100.000 parts sociales de classe H, 100.000 parts sociales de classe I, et 100.000 parts sociales de classe J ont été transférées à Monsieur Pieter HAMELINK, demeurant 55 Rutenenstrasse; CH-6375 Beckenried, Suisse.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013133798/17.

(130162121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Telettra International, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 7.483.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, M. Fabio MASTROSIMONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration avec effet au 04 septembre 2013, en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 23.09.2013.

Pour: *TELETTRA INTERNATIONAL*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2013133786/17.

(130162847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.749.832.513,00.**

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133783/11.

(130162144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Telesma SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 22.323.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013133785/10.

(130162550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Vivier S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 43.353.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 août 2013*

1. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Kristel VRIJSEN, administrateur de sociétés, née à Heusden-Zolder (Belgique), le 8 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *VIVIER S.A. HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133814/16.

(130162054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**VDD Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 113.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133808/10.

(130162788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**USASF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 174.230.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 septembre 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société USASF S.A R.L.*

- L'assemblée a accepté avec effet au 31 juillet 2013 la démission de Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, née à Dublin, le 28 décembre 1966, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société;

- L'assemblée a décidé de nommer au poste de gérant de la Société, Mr. Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 08 février 1978, demeurant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USASF S.À R.L.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133804/19.

(130162865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**ZAFIR Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 161.597.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013133828/11.

(130162245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.025.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.051.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique adoptées le 11 septembre 2013*

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Kenneth Hay de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Madame Bronwyn Salvat-Winter, résidant professionnellement au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, à compter du 11 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013133895/14.

(130162944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**VIS Finance SA, Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.336.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 20 septembre 2013:*

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 20 septembre 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133811/17.

(130162795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Upifra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.235.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 13 septembre 2013*

1. La composition du Conseil d'Administration est modifiée et Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que nouvel Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Alain RENARD avec effet immédiat Madame Chantal MATHU terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

2. Le mandat d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, demeurant au 17, rue D. Eisenhower, L-8321 Olm, prend fin avec effet à la présente Assemblée.

Certifié sincère et conforme

UPIFRA S.A.

Signatures

*Administrateur de Catégorie A / Administrateur de Catégorie B*

Référence de publication: 2013133803/19.

(130162623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Clervision Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 145.673.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133988/9.

(130163376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Core Consulting International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 136.156.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134004/9.

(130163639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**CEREP Broadwalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.425.

Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 septembre 2013.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

CEREP Broadwalk S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013133978/13.

(130163062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**CEREP BH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.822.

Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 septembre 2013.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

CEREP BH JV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013133979/13.

(130163056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**CEREP GAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.086.

Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 septembre 2013.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

CEREP GAB S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013133981/13.

(130163065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Bee First Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 179.996.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 19 août 2013:*

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société, avec effet au 19 août 2013.

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133920/15.

(130163760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Continuous Improvement Job S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 161.508.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 21 août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:
- \* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013133961/15.

(130162936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**CEREP Ashley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.424.

Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

CEREP Ashley S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013133977/13.

(130163045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.423.

Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

CEREP Grosvenor S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013133980/13.

(130163070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Corallo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 127.390.

Le domicile de la société CORALLO S.A., R.C.S. Luxembourg B127390, constituée le 06 avril 2007 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N°1244 du 22.06.2007, établi au 17, rue Beaumont L -1219 Luxembourg, a été dénoncé le 23.09.2013.

Luxembourg, le 23.09.2013.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013134003/13.

(130163316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**De Longhi Household S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 95.384.

## RECTIFICATIF

Les comptes au 31 décembre 2012 (réctificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 13.09.2013 no L130157780) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sophie ERK / Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013134029/13.

(130163720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Corallo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 127.390.

Messieurs Jacopo ROSSI et Louis VEGAS-PIERONI démissionnent de leur mandat d'administrateurs.

Monsieur Robert REGGIORI démissionne de son mandat d'administrateur et de son poste de président du conseil d'administration.

Monsieur Régis DONATI démissionne de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour CORALLO S.A.*

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2013134002/17.

(130162996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**CSC Computer Sciences International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 149.714.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CSC Computer Sciences International S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013134006/11.

(130163747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Energy Investments Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 57.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013134054/13.

(130162883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Contraïls International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6170 Godbrange, 41, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 20.124.

Le siège social de la société a été transféré à L-6170 Godbrange, 41, rue du Village avec effet immédiat.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013133999/12.

(130163091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Composite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133997/10.

(130163407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: DKK 358.839.384,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 SEPTEMBRE 2013.

Référence de publication: 2013134001/11.

(130163213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**D.P. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 148.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134012/10.

(130163089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Cofidex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COFIDEX S.A.

Référence de publication: 2013133995/11.

(130163443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**CBOS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 58.428.

Par la présente le soussigné, Jean-Paul Elvinger, déclare:

- démissionner de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme CBOS, RCS Luxembourg B 58 428, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013133972/11.

(130162987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**CDG Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 122.105.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133973/11.

(130163075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 162.192.

Les comptes annuels audités au 31/12/2012 de la société CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l, Société anonyme de droit luxembourgeois, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133974/10.

(130163100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**CERALUX S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF"), Société Anonyme.**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.  
R.C.S. Luxembourg B 68.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2013133976/10.

(130163276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Boston Mere Property Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 100.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOSTON MERE PROPERTY HOLDING S.A.

J.H. DOUBET / F. LANNERS

*Director / Director and Chairman of the Board of Directors*

Référence de publication: 2013133938/12.

(130163744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Mandragora Films 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.685.

la présente, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant de la société Mandragora Films 5 S.à r.l inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B169 685.

Luxembourg le 20 septembre 2013.

André Triolet.

Référence de publication: 2013133570/10.

(130162240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Partimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 72.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2013133659/12.

(130162200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Petit Bateau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013133664/12.

(130162525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Société d'Exploitation du Centre Equestre International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6312 Beaufort, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.809.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2013133741/10.

(130162509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Planet Strategy Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133666/10.

(130162673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Escalion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 180.273.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Gattyan Group S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

TwinIQ B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Water acker 120, 1965SX Heemskerk, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 34391928, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Escalion S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to provide technical background for the customers of services online proposed by websites, (the "Websites"). The Company (i) ensures that the customers entering the system of the Websites to purchase services have an authenticated database which is guaranteed for the bank entity receiving the payment from the purchaser, and (ii) avoid repeated data provision in the course of each member transaction from the Websites. The Company provides a guarantee for the bank entity as to the authenticity of the data of the repeated purchases. The purpose of the Company is to ensure the connection between the customers and the involved bank entities and payment processors.

The Company's purpose is also to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s), the class A manager(s) being the business license holder(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and, as the case may be, designated as class A manager(s) or class B manager(s), and her/his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

When a legal entity is appointed as a member of the board, such legal entity shall inform the Company and the board of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of manager of the board.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time, with or without cause, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of a class A manager or by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the Company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

#### *Subscription - Payment*

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as following:

- Gattyan Group S.a r.l., to 11,750 (eleven thousand seven hundred fifty) shares; and
- TwinQ B.V., to 750 (seven hundred fifty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. László Czéró, class A manager, with address at 56, rue Edward Steichen, L-3324 Bivange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. András Somkuti, class B manager, with address at Utász utca 19, 1 em. 3a, H-1143 Budapest, Hungary.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of a class A manager or by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Gatty Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée; et.

TwinIQ B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au Water acker 120, 1965SX Heemskerk, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 34391928, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «Escalion S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de fournir un support technique pour les consommateurs de services en ligne proposés par des sites internet, (les «Sites Internet»). La Société (i) s'assure que les consommateurs entrant dans le système des Sites Internet pour acheter des services ont une base de données authentifiée qui est garantie pour l'entité bancaire qui reçoit le paiement de l'acheteur, et (ii) évite la mise à disposition de données répétées dans le cadre de chaque transaction d'un membre sur les Sites Internet. La Société fournit une garantie à l'entité bancaire sur l'authenticité des données des achats répétés. Le but de la Société est d'assurer le lien entre les consommateurs et les entités bancaires impliquées et les processeurs de paiement.

La Société peut également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B, le ou les gérant(s) de classe A étant le ou les détenteur(s) de l'autorisation d'établissement. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de classe A ou gérant(s) de classe B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil de gérance, elle devra informer la Société et le conseil de gérance du nom de la personne physique qu'elle a nommée pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat de gérant du conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Libération - Apports*

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société comme suit.

- Gattyan Group S.à r.l., à 11.750 (onze mille sept cent cinquante) parts sociales;

et

- TwinIQ B.V., à 750 (sept cent cinquante) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolution des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- M. László Czéró, gérant de classe A, résidant au 56, rue Edward Steichen, L-3324 Bivange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. András Somkuti, gérant de classe B, résident à Utász utca 19, H-1143 Budapest, Hongrie.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11971. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133353/551.

(130162266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

### **Hamcol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.279.

### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

Key Lux I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 155.751,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société a responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate Name.** The Company will have the name "Hamcol S.à r.l."

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the corporation is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or real estate properties in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. It may also acquire, manage, develop, sell and rent any real estate property, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, real estate and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or real estate, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, real estate and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, real estate and patents.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on Capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of Shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of Shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the Company.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the Board of Managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of Powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 19. Liability of the Managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the Shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial Year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial Statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2013.

*Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.6 EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
  - a) Mr Wim RITS, born on 14 June 1970, in Merksem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
  - b) Mrs Virginia STRELEN, born on 30 May 1977, in Bergisch Gladbach, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Key Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 155.751,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Hamcol S.à r.l."

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou tout bien immobilier, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, biens immobiliers et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou bien immobilier, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, biens immobiliers et brevets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du Capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs

droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des Parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de Parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

**Art. 19. Événements affectant la Gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 20. Responsabilité de la Gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'Associé ou des Associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.300.-

#### *Résolutions de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

b) Madame Virginia STRELEN, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41616.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133445/382.

(130162431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

### **DHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.294.

### STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of September.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Polish Enterprise Fund VII, L.P., with registered office in Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner Polish Enterprise Investors VII, L.P., represented by its general partner Polish Enterprise Investors VII GP, Ltd.,

here represented by Mrs Francesca BARCAGLIONI, "licenciée en "economia e commercio"", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 13 september 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is DHH S.á r.l.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of 10 August 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

**Art. 15.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 16.** Every year on December 31<sup>st</sup>, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2013.

#### *Subscription and Payment*

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member, Polish Enterprise Fund VII, L.P., with registered office in Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner Polish Enterprise Investors VII, L.P., represented by its general partner Polish Enterprise Investors VII GP, Ltd.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

131888

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,000.- (one thousand Euro).

*Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

*First resolution*

Are appointed managers of the company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

*A signatory manager:*

1. Mr. Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, born on 23 May 1960 in Northampton (United Kingdom), residing in Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw (Poland);

*B signatory managers:*

2. Mr. Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on 16 March 1967 in Arlon (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr. Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on 8 June 1969 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

*Second resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

*A comparu:*

Polish Enterprise Fund VII, L.P., ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner Polish Enterprise Investors VII, L.P., représentée par son general partner Polish Enterprise Investors VII GP, Ltd.,

ici représentée par Madame Francesca BARCAGLIONI, licenciée en «economia e commercio», demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 13 septembre 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de DHH S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Polish Enterprise Fund VII, L.P., ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner Polish Enterprise Investors VII, L.P., représentée par son general partner Polish Enterprise Investors VII GP, Ltd.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000,- (mille euros).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

##### *Gérant de catégorie A:*

1. Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, "chief financial officer", né le 23 mai 1960 à Northampton (Royaume-Uni), demeurant au Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Varsovie (Pologne),

##### *Gérants de catégorie B:*

2. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barcaglioni, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42220. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133340/227.

(130162705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

### **Kangaroo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.909.

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Kangaroo Invest S.A.» ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 148909, constituée le 21 octobre 2009 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°2244 du 17 novembre 2009 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Florence Schwartz, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Valeria Ercolini, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Présentation du projet commun de fusion daté du 26 juin 2013, prévoyant l'absorption de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Kangaroo Invest S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 148909 (ci-après «la Société Absorbée») par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Preinvestment Holding S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 75481 (ci-après «la Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée par la Société Absorbante et ledit projet commun de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1824 du 30 juillet 2013 page 87522;

2. Renonciation aux rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion;

3. Renonciation au rapport écrit d'un expert indépendant;

4. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée);

5. Approbation de la fusion et réalisation de celle-ci par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante aux conditions prévues dans le projet commun de fusion;

6. Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée;

7. Divers.

L'Assemblée Générale, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le conseil d'administration de la Société a présenté à l'Assemblée Générale le projet commun de fusion du 26 juin 2013, prévoyant l'absorption de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Kangaroo Invest S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 148909 (ci-après «la Société Absorbée») par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Preinvestment Holding S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 75481 (ci-après «la Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée par la Société Absorbante et ledit projet commun de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1824 du 30 juillet 2013 page 87522 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (ci-après «la Loi»).

Le conseil d'administration de la Société a également informé l'Assemblée Générale qu'aucune des sociétés fusionnantes n'a du personnel ni des travailleurs et qu'aucun créancier n'a à sa connaissance entrepris des démarches pour faire valoir les droits qui lui sont reconnus par la loi dans le cadre d'une fusion.

131892

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de renoncer aux rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de renoncer au rapport d'un expert indépendant.

L'article 26-1 de la Loi ne trouvant pas application à la présente fusion parce que le capital social de la Société Absorbante n'est pas augmenté du fait de la fusion, l'Assemblée Générale a pris acte qu'aucun rapport d'un expert indépendant n'est requis.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a pris acte que conformément à l'article 267 de la Loi la documentation juridique concernant la fusion a été mise à la disposition pour inspection par les actionnaires au siège social de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la fusion aux conditions prévues dans le projet commun de fusion.

La fusion est réalisée entre les sociétés fusionnantes à la date des décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause et elle n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales qui ont décidé la fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 6.600.- EUR.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante, ainsi que du projet commun de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BONIFAZZI, SCHWARTZ, ERCOLINI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/09/2013. Relation: EAC/2013/11871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133512/98.

(130162390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**B&B Invest Lux 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.284.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «MURDELUX S.à r.l.», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, RCS Luxembourg B-127771,

ici représentée par Madame Annick NGUYEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, Avenue Kléber, F-75116 Paris, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts. A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «B&B Invest Lux 4».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, à savoir la société «MURDELUX S.à r.l.», précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2013.

#### *Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.500.-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est gérée par trois (3) gérants

2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Enzo LIOTINO, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari (BA) Italie, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 38, bd Joseph II.

- Monsieur Jacques RECKINGER, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, bd Joseph II.

- Madame Mme Christine AUBERT, née le 1<sup>er</sup> mai 1954 à Nantes, France, domiciliée professionnellement au 30, Avenue Kléber, F-75016 Paris.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

3) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.

4) Le siège social de la société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction allemande et qu'en cas de divergence entre le texte allemand et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction allemande du texte qui précède:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts namens „MURDELUX Sàrl“, mit Gesellschaftssitz in L-1118 Luxemburg, 19, rue Aldringen, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B-127771,

vertreten durch Frau Annick Nguyen, Privatangestellte, beruflich ansässig in 75116 Paris, 10, Avenue Kleber, aufgrund einer Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Person bittet den amtierenden Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es besteht eine Société à responsabilité limitée unipersonnelle (Einmanggesellschaft mit beschränkter Haftung), die den jeweiligen Gesetzesbestimmungen und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

Der Gesellschafter kann jederzeit einen oder mehrere Mitgesellschafter aufnehmen, wobei die zukünftigen Gesellschafter auch jederzeit die zur Wiederherstellung des ursprünglichen Einmann-Charakters der Gesellschaft geeigneten Maßnahmen treffen können.

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Erschließung, die Vermietung und Verwaltung und die Realisierung von Immobilien für eigene Rechnung, sowohl innerhalb des Großherzogtums Luxemburg als auch im Ausland. Die Gesellschaft kann außerdem alle Geschäfte, mobiliarer sowie immobilärer Natur, tätigen, die sie zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks für nützlich hält.

Darüber hinaus ist der Zweck der Gesellschaft die Beteiligung, in jeder Form, an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb von Wertpapieren und Rechten, durch Beteiligung, Kapitaleinlage, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art, und unter anderem der Erwerb von Patenten und Lizenzen, ihre Verwaltung und Auswertung, sowie alle Geschäfte, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist oder direkt oder indirekt ein wirtschaftliches Interesse hat, Mittel, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jeder Art und Weise unterstützen.

Generell kann die Gesellschaft alle Handelsgeschäfte, Geschäfte finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder anhand derer der Gesellschaftszweck leichter zu erfüllen ist, vornehmen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer ab dem heutigen Tag gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft erhält die Bezeichnung „B&B Invest Lux 4“.

**Art. 5.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg.

Er kann durch einen einfachen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann an jedem anderen Ort in Luxemburg oder im Ausland Zweigstellen und Niederlassungen eröffnen.

**Art. 6.** Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500 EUR) und ist eingeteilt in 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile mit jeweils einem Nominalwert von fünfundzwanzig EUR (25 EUR).

**Art. 7.** Das Stammkapital kann jederzeit zu den Bedingungen von Artikel 199 des Loi concernant les sociétés commerciales (Luxemburgisches Gesetz der Handelsgesellschaften) abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den bestehenden Gesellschaftsanteilen und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen werden durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde festgehalten. Sie werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen durchgeführt.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können, aus welchen Gründen auch immer, keinen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, gleichgültig ob Gesellschafter oder nicht, der/die von dem alleinigen Gesellschafter oder von den Gesellschaftern bestellt und abberufen wird/werden.

Sofern es die Gesellschafterversammlung nicht anders anordnet, haben der oder die Geschäftsführer alle erforderlichen Befugnisse, um zu allen Anlässen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle ihrem Zweck entsprechenden Rechtsgeschäfte oder sonstigen Geschäfte durchzuführen oder zu genehmigen.

Falls die Gesellschaft mehrerer Geschäftsführer zählt, ist sie gegenüber Dritten verpflichtet, Rechtsgeschäfte mit der gemeinsamen Unterschrift zweier Geschäftsführer abzuschließen.

**Art. 13.** Der oder die Geschäftsführer gehen in ihrer Funktion keine persönliche Verpflichtung hinsichtlich der Aufgaben ein, die sie regulär im Namen der Gesellschaft übernehmen; als Repräsentanten der Gesellschaft sind sie nur für die Wahrnehmung ihrer Aufgabe verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann sich, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht des Gesellschafters steht dabei im Verhältnis zu seinem Anteilbestand. Ein Gesellschafter kann sich auf den Gesellschafterversammlungen durch einen Bevollmächtigten mit Spezialvollmacht vertreten lassen.

**Art. 15.** Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als die Hälfte des Stammkapitals besitzen.

Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder Liquidation der Gesellschaft können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 17.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen, und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar und eine Bilanz auf.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft das Inventar und die Bilanz einzusehen.

**Art. 19.** Der in der Jahresbilanz ausgewiesene Ertrag der Gesellschaft abzüglich der allgemeinen Unkosten, der Abschreibungen und der Nebenkosten stellt den Reingewinn dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) für die Bildung von Rücklagen abgezogen, bis diese zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals ausmachen. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt. Die Gesellschafter legen die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren fest.

**Art. 21.** Für sämtliche im vorliegenden Gesellschaftsvertrag nicht vorgesehenen Punkte gelten die gesetzlichen Vorschriften. Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die in Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile wurden zum vollen Betrag von dem alleinigen Gesellschafter gezeichnet, das heißt, dass die oben erwähnte Gesellschaft „MURDELUX SARL“ die Anteile vollständig durch Barzahlung eingezahlt hat, sodass ab diesem Zeitpunkt die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert EURO) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde, der dieses ausdrücklich bestätigt.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Kostenschätzung*

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss, belaufen sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

#### *Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters*

Sodann hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Gesellschaft hat 3 Geschäftsführer.
- 2) Folgende Geschäftsführer sind auf unbestimmte Dauer bestellt:
  - Herr Enzo Liotino, geboren am 23. März 1958 in Sammichele di Bari, Italien, geschäftsansässig in L-1840 Luxemburg, 38 bd Joseph II,
  - Herr Jacques Reckinger, geboren am 14. März 1965 in Luxemburg, geschäftsansässig in L-1840 Luxemburg, 40, bd Joseph II,
  - Frau Christine Aubert, geboren am 1. Mai 1954 in Nantes, Frankreich, geschäftsansässig in F-75016 Paris, 30, Avenue Kleber.

Die Geschäftsführer verfügen über die in Artikel 12 dieses Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Befugnisse.

- 3) Die Geschäftsführer können Repräsentanten, Direktoren und Prokuristen bestellen und deren Befugnisse festlegen.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft ist 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg.

Worüber Urkunde, erstellt und verhandelt in Luxemburg am oben genannten Datum. Der unterzeichnete Notar erklärt, dass auf Verlangen dre Erschienenen, die gegenwärtige Urkunde in Französisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der französischen Fassung und der deutschen Fassung, die französische Fassung massgebend ist.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und erklärt, und die erschienene Person unterzeichnete zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde

Signé: A. NGUYEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41414. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133221/221.

(130162489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Beagency Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 23, rue de la Sure.

R.C.S. Luxembourg B 180.276.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. GROUPE BEAUGENCY, une société civile de droit français, ayant son siège social au 84, boulevard de la Liberté, F-59800 Lille, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 414 242 636, ici dûment représentée par sa gérante Madame Christelle SULMON, elle-même ici représentée par Maître Alain RAMERY, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Lille le 16 septembre 2013.

2. Madame Joëlle GERIN, vétérinaire, née à Uccle (Belgique), le 16 mai 1960, demeurant professionnellement au 84, boulevard de la Liberté, F-59800 Lille, France,

ici représentée par Maître Alain RAMERY, avocat, en vertu de deux procurations données sous seing privé à Lille le 16 septembre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

3. Monsieur Alain RAMERY, avocat, né à Lille (France, le 28 novembre 1953, demeurant professionnellement au 84, boulevard de la Liberté, F-59800 Lille, France,

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «BEAUGENCY LUX S.A.».

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Reisdorf.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différents, à savoir un ou des administrateur(s) de la classe A et un ou des administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

Toutefois, au cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un administrateur de classe A ou par la signature conjointe d'un administrateur de classe B avec un administrateur de classe A obligatoirement.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices

reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

### Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes pré-qualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire intégralement les trois mille cent (3.100) actions comme suit:

GROUPE BEAUGENCY, pré-qualifiée, . . . . .	310
Mme Joëlle GERIN, pré-qualifiée, . . . . .	620
Me Alain RAMERY, pré-qualifié, . . . . .	2.170
Total des actions: trois mille cent actions, . . . . .	3.100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-qualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), des administrateurs-délégués à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Joëlle GERIN, vétérinaire, née à Uccle (Belgique), le 16 mai 1960, demeurant professionnellement au 84, boulevard de la Liberté, F-59800 Lille, France,

- Monsieur Alain RAMERY, avocat, né à Lille (France), le 28 novembre 1953, demeurant professionnellement au 84, boulevard de la Liberté, F-59800 Lille, France,

- Monsieur Dominique FRANCOIS, directeur d'exploitation, né à Thionville (France), le 21 juin 1971, demeurant à 23, rue de la Sure, L-9390 Reisdorf.

3. A été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Alain RAMERY, pré-qualifié.

4. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Il est notamment habilité à ouvrir, faire fonctionner et clôturer tous comptes bancaires sous sa seule signature.

6. La durée du mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

7. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme AUDIEX S.A., de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.469.

8. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

9. L'adresse du siège social de la Société est fixée à 23, Rue de la Sure, L-9390 Reisdorf.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ramery, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11265. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. Recken.

Pour copie conforme.

Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133245/273.

(130162367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Info-Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 1, rue Nic Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 27.665.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean UHRIG, médecin spécialiste, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 1, rue Nic Bieber.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "INFO-MEDICAL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4033 Esch-sur-Alzette, 1, rue Nic Bieber, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27665, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 9 mars 1988, publié au Mémorial C numéro 148 du 2 juin 1988.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "INFO-MEDICAL S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "INFO-MEDICAL S.à r.l."

IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4033 Esch-sur-Alzette, 1, rue Nic Bieber.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: UHRIG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/09/2013. Relation: EAC/2013/12185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133491/40.

(130162789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**European Media Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. IEN Holding S.à r.l.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.774.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

INNOVA/5 L.P., a foreign limited partnership, incorporated under English law and whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey, registered in Companies House UK under the number LP13239.

Represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney under private seal.

Which power of attorney, after being signed *ne varietur* by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "IEN Holding S.à r.l.", with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg with number B 171774, has been incorporated by deed dated 23 August 2012 and enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" with number 2645 dated 26 October 2012, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each.

- That this appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That this appearing parties fixed the agenda as follows:

#### *Agenda*

1. Change of the Company's name into "European Media Holding S.à r.l.";
2. Amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Resignation as category B manager tendered by Mr. Andrzej BARTOS and appointment of Mr. Krzysztof KRAWCZYK, as new category B manager in replacement of the category B manager who has resigned;
4. Miscellaneous.

#### *First resolution*

It has been resolved to change the Company's name into "European Media Holding S.à r.l." with effect as of today's date.

#### *Second resolution*

Further to the above resolution, it has been resolved to amend article 4 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "European Media Holding S.à r.l."

#### *Third resolution*

It has been resolved to accept the resignation as category B manager of the Company tendered by Mr. Andrzej BARTOS with immediate effect and to appoint Mr. Krzysztof KRAWCZYK, born on 8 December 1975 in Warsaw (Poland), having his professional address at Rondo ONZ 1, 35<sup>th</sup> floor, 00-124 Warsaw, Poland, as category B manager in replacement of the category B manager who has resigned.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, soussigné.

#### **A COMPARU:**

INNOVA/5 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey, enregistrée auprès de «Companies House, UK» sous le numéro LP13239,

Représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration,

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «EN Holding S.à r.l.», ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, avec le numéro B 171774, a été constituée suivant acte reçu en date du 23 août 2012 par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations avec le numéro 2645 daté du 26 octobre 2012, ci-après la "Société".
- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.
- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital.
- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société en "European Media Holding S.à r.l.";
2. Modification de l'article 4 des statuts;
3. Démission en tant que gérant de catégorie B de Mr. Andrzej BARTOS et nomination en tant que gérant de catégorie B de Mr. Krzysztof KRAWCZYK, en remplacement du gérant démissionnaire;
4. Divers.

*Première résolution*

Il a été décidé de changer la dénomination de la Société en "European Media Holding S.à r.l." avec effet à la date de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "European Media Holding S.à r.l.".

*Troisième résolution*

Il a été décidé d'accepter la démission en tant que gérant de catégorie B de Mr. Andrzej BARTOS avec effet immédiat et de nommer Mr. Krzysztof KRAWCZYK, né le 8 décembre 1975 à Varsovie (Pologne), ayant son adresse professionnelle au 1 Rondo ONZ, 35<sup>e</sup> étage, 00-124 Varsovie, Pologne, en tant que gérant de catégorie B en remplacement du gérant de catégorie B démissionnaire.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11894. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133480/105.

(130162204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Tyson Americas Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.854.

Les comptes consolidés de la maison-mère Tyson Foods, Inc. au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133779/10.

(130162192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---